

ARRETE n° 2022-04

INTERDICTION DE STATIONNER

Et RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Masny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18, R411-25 à 28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1998, livre 1-8^{ème} partie – signalisation temporaire ;

Vu la demande en date du 25 Janvier 2022 présentée par la société EIFFAGE, représentée par Mr JOINVILLE Bastien, Rue du 19 Mars 1962 – 59 770 MARLY, chargée du chantier.

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue suivante : avenue du 8 Mai 1945, afin d'assurer la sécurité publique pendant la réalisation de mise à niveau d'une chambre L2T sur le trajet du tram.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera restreinte sur section courante, avec empiètement sur chaussée, dans l'avenue du 8 mai 1945, au territoire de la commune de Masny, à compter du 02 Février 2022 à 7 h 00 et jusqu'à l'achèvement des travaux qui devra intervenir le 28 Février 2022 à 18 h 00 au plus tard.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La circulation sera alternée par des feux tricolores ou manuellement.

Article 4 : Le stationnement sera interdit, ainsi que le dépassement dans l'avenue du 8 Mai 1945, au territoire de la commune, au droit du chantier, pour permettre l'exécution des interventions pendant toute la durée des travaux.

Seuls les véhicules municipaux et des services et sociétés appelés à se déplacer pour les travaux en cause et les engins en cours d'activité pour le bon déroulement des travaux sont autorisés à stationner au droit du chantier.

Article 5 : La pré-signalisation et la signalisation seront posées aux frais et aux soins de la société EIFFAGE, Rue du 19 Mars 1962 – 59 770 MARLY, chargée du chantier, conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 06 Novembre 1992.